

Dégâts et populations de sanglier : une situation préoccupante

Chère adhérente, cher adhérent,

Depuis plusieurs années maintenant, la fédération n'a de cesse de vous sensibiliser sur la nécessité d'accroître significativement les prélèvements de sangliers. Force est de constater que malgré cela, **la situation globale est devenue catastrophique**. Les dégâts agricoles ne cessent d'augmenter tout comme les populations sur la majeure partie du département.

Les indemnisations versées dépasseront 1 500 000 € pour la récolte 2021 auxquels il faut ajouter 500 000 € de frais de gestion (prévention, vacations, gestion administrative des dossiers...), soit un total d'environ 2 000 000 €.

Les trois années consécutives de résultats positifs devront être mis à contribution pour compenser cette dépense colossale. Les réserves financières de votre fédération permettront de supporter cette dépense, mais pour combien de temps encore ?! Et que dire des cotisations à venir ? Est-ce que nous pouvons encore les augmenter au risque de voir un nombre de chasseurs de plus en plus grand raccrocher le fusil ? Ne nous cachons pas derrière l'augmentation des prix des denrées agricoles qui ne saurait à elle seule expliquer cette explosion. Seule la prolifération des sangliers non maîtrisée en est à l'origine !!

La question n'est pas de savoir combien en avons-nous tué, mais combien en reste-t-il sur nos territoires en fin de saison de chasse ? Prélevons-nous d'une année sur l'autre l'accroissement de la population pour espérer la stabiliser ? Et que faisons-nous du capital qui ne cesse d'augmenter ?

Au risque de me répéter, il est impératif d'agir et de prendre nos responsabilités d'ici le 31 mars prochain pour espérer limiter les dégâts de la récolte 2022, bien que les dégâts sur les prairies soient déjà consternants !

Aussi, nous vous demandons :

- D'augmenter le nombre de journées de chasse aussi pour favoriser le déplacement des compagnies ;
- D'augmenter massivement les prélèvements avec une vraie volonté de diminuer la population ;
- D'agir collectivement et simultanément entre territoires limitrophes pour plus d'efficacité,
- De proscrire toute consigne de tir ; **nous rappelons que le marquage des sangliers de moins de 20 kg plein n'est pas obligatoire.**

Les plus observateurs d'entre vous auront remarqué l'absence de fruits forestiers. Dans l'état actuel des populations, ne pouvons-nous pas facilement imaginer les conséquences au printemps dans les semis ? Cette situation s'est produite en 2013 et ce sont près de 300 Ha de semis de maïs qui ont dû être indemnisés avec des niveaux de populations bien plus faibles qu'à l'heure actuelle.

A ce sujet, je souhaite vous informer que la fédération demandera systématiquement des tirs de nuits sur et aux alentours des parcelles faisant l'objet de dégâts de semis au printemps 2022 notamment. Des réductions supplémentaires d'indemnités seront appliquées si la déclaration trop tardive des dégâts ne nous a pas permis d'intervenir.

Si le sanglier a dynamisé la chasse, n'est-il pas aujourd'hui en train de la mettre aux abois ?

Si la situation ne s'améliore pas, que se passera-t-il quand la fédération sera sous tutelle de l'Administration ? Qui représentera la Chasse et les chasseurs ?

Il n'y a que votre mobilisation et votre prise de conscience qui pourront contrer l'emballement de cette machine infernale.

L'heure est grave, l'avenir incertain !

Vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année et d'ores et déjà une belle et heureuse année 2022,

En Saint Hubert,

Pour le Conseil d'administration,
Le Président,
F.H. de CHAMPS